

Vœux émis par la FNEC-FP FORCE OUVRIERE
au CHSCT du mardi 12 juin



1. Le CHSCT réaffirme son opposition à la journée de carence qui pénalise doublement les agents les plus fragiles, les plus exposés aux maladies contagieuses, les handicapés. Cette mesure suscite l'opposition constante des personnels et porte atteinte à la santé et à la sécurité des agents qui pourraient se voir contraints de se rendre au travail alors qu'ils sont malades.

5 votes pour (FO, FSU, UNSA)

2. DUER. Suite aux confusions créées par le courrier envoyé notamment aux directeurs d'école en novembre 2011, présentant ces derniers comme responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre du DUER le CHSCT émet l'avis qu'un nouveau courrier leur soit adressé afin de préciser qu'en matière de sécurité, le Directeur Académique et le Recteur sont responsables en tant qu'employeurs, le rôle des agents se bornant à un signalement et un inventaire des risques qu'ils ont constaté.

1 vote pour (FO)

4 Abstentions (FSU, UNSA)

La FSU et l'UNSA auraient souhaité connaître ce vœu à l'avance.

3. Constatant l'absence de culture dans le domaine de la sécurité et de la santé chez les enseignants, le CHSCT émet l'avis que tous les enseignants du 1^{er} degré, y compris les adjoints, bénéficient de temps, notamment au travers des conférences pédagogiques pour accéder à une formation et leur permettre de compléter les DUER.

4 votes pour (FO, FSU)

4. La référence au PPMS apparaît dans le document unique. Le CHSCT rappelle que la circulaire PPMS est antérieure à la loi sur la sécurité civile de 2004, et n'a pas été réactualisée. Le CHSCT estime que les agents des écoles primaires n'ont pas la qualification nécessaire pour élaborer un plan de mise en sûreté des personnes. Un plan élaboré par des non-professionnels peut être un facteur de risques pour les agents ainsi que des usagers. Le CHSCT rappelle que le plan de mise en sûreté est particulièrement destiné aux « usagers élèves ». La mise en sûreté des élèves représente un facteur de risque pour les agents. Nous n'oublions pas l'incendie du lycée Pailleron qui a fait 20 victimes dont 4 agents. Aussi, le CHSCT émet l'avis que la mise en sûreté des personnes soit élaborée comme pour les consignes d'incendie par des spécialistes de la sécurité civile en conformité avec la loi de 2004, PCS. A défaut le CHSCT demande que le PPMS soit disjoint du DUER.

1 vote pour (FO)

Ne prend pas part au vote : FSU, UNSA

5. Afin de faciliter les mises à jour des remarques, le CHSCT demande une version papier du document unique, copie conforme du document informatisé.

1 vote pour (FO)

Ne prend pas part au vote : FSU, UNSA

FNEC FP FO Haute-Garonne
www.snudifo31.com
snudi.fo31@gmail.com
93, bd de Suisse 31200 Toulouse
Tél : 05.61.47.89.55 Fax 09.59.86.78.22

